

Se loger

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle vous accompagne pour la rénovation de votre logement

AIDES FINANCIÈRES

ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

Un projet de rénovation énergétique (Isolation, système de chauffage...) ?

Contactez l'Agence Locale de la Transition Énergétique
04 37 48 25 90 - <https://www.alte69.org/fr>



Un projet de rénovation complète d'un logement ?
Des travaux pour vous permettre de rester à votre domicile ?

Contactez l'association SOLIHA
04 74 05 35 75 - aidehabitatCCPA@solihha.fr
Ou prendre rdv via ce QR code

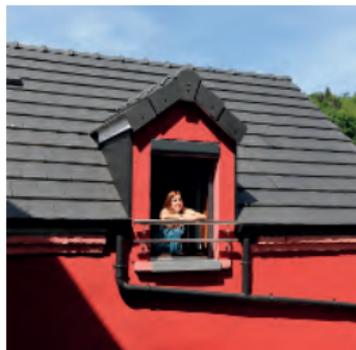


Dans le cadre de « Petites Villes de Demain », les communes de L'Arbresle et Sain Bel apportent un soutien financier complémentaire pour les projets de rénovation dans leurs centre-bourgs.



**Pensez à vous renseigner avant de commencer vos travaux !
Avant de déposer votre demande de subvention pour la rénovation de
votre logement, vérifiez si votre projet nécessite une demande
d'autorisation d'urbanisme.**

VOS TRAVAUX APPORTENT UNE MODIFICATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR DE VOTRE LOGEMENT OU MODIFIE PARTIELLEMENT SA DESTINATION ?



- Ravalement ou isolation par l'extérieur de vos façades
- Remplacement de vos fenêtres, volets, portes
- Réfection de la toiture
- Installation de panneaux solaires
- Création d'ouvertures ou de sorties en façades ou toiture (fenêtres, vélux, ventilation, cheminée ...)
- Installation de pompe à chaleur
- Aménagement de combles...

**Contactez la commune dans laquelle se situe le logement
pour connaître vos obligations et la marche à suivre.**



Retrouvez la liste des travaux, les CERFA et les informations détaillées sur le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578